

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 AVRIL 2023 - 19 H 00**

Délibération n°1-04/2023 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Abdeslam OUADDOU est installé au sein du Conseil Municipal.

Délibération n°2-04/2023 – DESIGNATION DE TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE les membres de trois commissions communales comme suit :

Commission « Communication – Citoyenneté – Développement numérique » (5 membres) :

M. Alexandre HUET, M. Ralph LALLEMAND, Mme Roselyne LEBOEUF, M. Philippe LUCE, M. Mahmut GUNDESLI.

Commission « Urbanisme – Travaux Logement » (7 membres) :

M. Jean-Claude DUMAS, M. Stéphane BRABANT, M. Emmanuel ROSINA, M. Jean-Pierre SALMON, Mme Hania HAMIDI, Mme Christiane ROL, M. Mahmut GUNDESLI.

Commission « Sports – Classes de neige » (8 membres) :

M. Philippe LUCE, Mme Nazha AJEDDIG, Mme Marcelle GUILLOT, Mme Mireille DAFFARA, M. Alex FERON, M. Denis HOELTER, M. Abdeslam OUADDOU, M. Mahmut GUNDESLI.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-04/2023 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE SCALEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MAINTIENT M. Jean-Claude DUMAS, représentant titulaire de la Commune à l'Assemblée Générale conformément à la délibération n°14/09/2020 du conseil municipal du 14 septembre 2020.

DESIGNE Mme Roselyne LEBOEUF, représentante suppléante de la Commune à l'Assemblée Générale.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-04/2023 – MODIFICATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE ce délégué :

Groupe Scolaire « Pierre BROSSOLETTE » :

Maternelle : M. Pierre GRALL

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-04/2023 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires :

Stéphane BRABANT

Jean-Claude DUMAS

Ralph LALLEMAND

Mireille DAFFARA

Bruno JOLY

Membres suppléants :

Grégoire RUHLAND

Alexandre HUET

Christiane DEFAUX

Denise GUNDELWEIN

Mahmut GUNDESLI

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-04/2023 – INSTALLATION D'UNE REPRESENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CA DU CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

INSTALLE Mme Christiane ROL au sein du conseil d'administration du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-04/2023 – ACCUEIL D'ENFANTS UKRAINIENS EN SEJOURS DE REPIT ET EN CLASSE TRANSPLANTEE

Depuis le début de la crise humanitaire ukrainienne, la Ville de Tomblaine s'est impliquée en solidarité, pour accueillir des familles ukrainiennes, la plupart du temps des mères de familles seules avec des enfants.

En 2023, sous couvert de Benjamin Abtan et de l'ONG « Europe Prykhystok », nous envisageons d'autres actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes dispositions pour mettre en œuvre ces actions et solliciter les subventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-04/2023 – DIVISION EN VOLUME – VENTE TERRASSE (BÂTIMENT LA POSTE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSAFFECTE** et **DÉCLASSE** la terrasse située au-dessus du local, parcelle ZA163 du domaine public communal

- **ACCEPTE** la demande de Monsieur BOFF pour la réalisation d'une terrasse accessible depuis son appartement sur le local de transbordement de la Poste dont le bâtiment est propriété de la ville de Tomblaine.

- **ACCEPTE** la cession de l'emprise de la terrasse au niveau R+1 pour un montant de 4 000€ selon l'avis de la DGFP.

- **DIT** que tous les frais relatifs et nécessaires à la réalisation du projet (études, travaux, documents administratifs, division en volumes, frais d'acte, etc.) sont à la charge de Monsieur BOFF. Un découpage sera établi par un géomètre (à la charge de M. BOFF) afin de permettre de créer une copropriété induite par la vente du niveau de 1er Etage relatif à la terrasse.

- **DIT** que les frais d'entretien et d'étanchéité de la toiture et de la terrasse seront à la charge de Monsieur BOFF.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-04/2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle modifié.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-04/2023 – DECISION MODIFICATIVE-BUDGET ANNEXE DE LA MSP-EXERCICE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°1 du BP 2023 de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-04/2023 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE

Suite à l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur modifié de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°12-04/2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA FNACA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 50 € à la FNACA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°13-04/2023 – GRAND NANCY – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES : « ACHAT DE CARBURANTS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RENOUELE la convention de groupement de commandes pour l'achat de carburants

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes « achat de carburants » ainsi que tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°14-04/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MODIFIE le tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°15-04/2023 – DECLARATION D'INTENTION – ECHANGES AVEC LA VILLE DE N'DALI AU BENIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet

- en **DECLARE** officiellement l'intention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives pour le préparer, en lien avec les autorités françaises, béninoises, avec la Ville de N'Dali et le club de football GSAT.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°16-04/2023 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'OPERATION « COMMUNE NATURE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INSCRIT** la commune de TOMBLAINE à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOMBLAINE CONTRE LE PROJET D'EPANDAGE (CVBE)

Le Conseil Municipal demande au maire de Tomblaine de se préparer à engager tous les recours en justice, qui seront nécessaires dans le cadre où ces parcelles sur Tomblaine ou Saulxures-lès-Nancy seraient transformées en zone d'épandage, contre Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le maire de ne plus signer le moindre permis de construire sur la ZAC qui est à proximité immédiate de ces zones d'épandage. Il serait indigne de permettre de nouvelles habitations dans ces conditions. Tant que le Conseil Municipal de Tomblaine n'aura pas connaissance de l'abandon de ce projet, au moins pour ces 3 zones d'épandage, aucun permis de construire ne sera signé, y compris pour ce qui concerne le projet La Poste, par respect et souci de protection de la population.

Considérant la façon dont Monsieur le Préfet traite les élus locaux, cette motion sera adressée à Madame la Ministre Déléguée chargée des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE cette motion qui sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, à Monsieur le Président de Métropole du Grand Nancy et à Madame la Ministre Déléguée chargée des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

Tomblaine, le 20 Avril 2023.

Hervé FERON,
Maire de TOMBLAINE,
Vice-Président de la Métropole
du Grand Nancy,

